

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3129

20 décembre 2011

### SOMMAIRE

A.A.A. Taxi Martins Sàrl .....	150171	Modern Homes S.A. ....	150180
Alameda S.à r.l. ....	150184	Nece S.à r.l. ....	150181
Alchimie Capital S.A. ....	150185	NIH Alpha Management S.à r.l. & Partners S.C.A. ....	150159
Altawin S.à r.l. ....	150184	NII International Telecom S.à r.l. ....	150191
AOL Europe Holdings & Cie S.e.n.c. ....	150184	NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	150159
Belval Plaza Tower S.à r.l. ....	150149	OMP International S.A. ....	150179
Berenberg Lux Invest S.A. ....	150168	Orchestre National de Jazz Luxembourg .....	150151
Caldwell S.à r.l. ....	150185	Or-ICB S.A. ....	150181
CAPM Group S.A. ....	150170	Pacolux S.A. ....	150182
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l. .....	150180	Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l. ....	150182
De Blumenhaff s.à r.l. ....	150188	Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l. ....	150182
DIAMAN Sicav ....	150191	Pelican Media S.A. ....	150183
ECIP M S.A. ....	150168	Pierre Distribution S.A. ....	150183
Euclid Opportunities SA ....	150159	Racor S.A. ....	150155
HLO Holding AG ....	150155	Rida S.A. ....	150156
IDM S.A. ....	150158	Rousset s.à r.l. ....	150183
Immobilière Internationale S.A. ....	150158	Semantica Sàrl .....	150191
INDEX 3000 S.A., SPF ....	150167	Sevenmice S.à r.l. ....	150184
Inverto Investments S.à r.l. ....	150153	SGAM AI Equilibrium Fund .....	150192
Iris 1821 s.à r.l. ....	150169	SGAM AI Optimum Asia Fund .....	150192
Iso-Green .....	150169	Singulier Pluriel .....	150156
Iteas S.à r.l. ....	150169	SN Mediation Services S.A. ....	150192
Kellogg Lux I S.à r.l. ....	150171	Société Européenne de Recherche, d'In- vestissement et de Développement ....	150190
Komondor S.à r.l. ....	150169	Sogeti PSF .....	150182
LBREP II MC&S S.à r.l. ....	150170	TDAFC (Luxembourg) S.A. ....	150146
LCG Medical Care Investments AG ....	150170	TerraSol Invest S.A. ....	150192
LSREF2 A. F. Investments S.à r.l. ....	150174	UBS (Lux) Bond Sicav .....	150183
Lux G Technology S.A. ....	150181		
Manpower Luxembourg S.A. ....	150171		
MDR S.à r.l. ....	150179		
Meta-Agent Software S.à r.l. ....	150180		
MMS Mercury Management Services S.A. .....	150180		

**TDAFC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.604.

In the year two thousand eleven, on the third of November.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "TDAFC (Luxembourg) S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 94.604, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on July 11, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 847 of the 19<sup>th</sup> of August 2003,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the said notary Tom METZLER, on January 20, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 471 of the 20<sup>th</sup> of May 2005.

The Meeting is presided by Mrs. Valérie FISSON, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints Mrs. Sandra MARTEAUX, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elects Mr. Mihai CHEREGI, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred fifty-seven thousand six hundred Euros (557,600.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to five hundred eighty-eight thousand six hundred Euros (588,600.- EUR) by the issuance of twenty-seven thousand eight hundred and eighty (27,880) new common shares class A and twenty-seven thousand eight hundred and eighty (27,880) new common shares class B, with a par value of ten Euros (10.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and full payment of the new shares by incorporation of free reserves;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the bylaws;

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to increase the share capital by five hundred fifty-seven thousand six hundred Euros (557,600.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) up to five hundred eighty-eight thousand six hundred Euros (588,600.- EUR), by the issuance of twenty-seven thousand eight hundred and eighty (27,880) new common shares class A and twenty-seven thousand eight hundred and eighty (27,880) new common shares class B, with a par value of ten Euros (10.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and Payment*

The Meeting acknowledges that, with the agreement of all the shareholders, the twenty-seven thousand eight hundred and eighty (27,880) new common shares class A and twenty-seven thousand eight hundred and eighty (27,880) new common shares class B have been subscribed by:

- the limited company governed by the laws of Canada "TDAFC (Canada) Holdings Ltd", established and having its registered office in V3R 6Y8 Surrey (British Columbia), 15225, 104<sup>th</sup> Avenue, (Suite 415) (Canada), up to twenty-seven thousand eight hundred and eighty (27,880) common shares class A, and

- Mr. David ASH, director, residing professionally in V3R 6Y8 Surrey (British Columbia), 15225, 104<sup>th</sup> Avenue, (Suite 415) (Canada), up to twenty-seven thousand eight hundred and eighty (27,880) common shares class B,

and fully paid up by the aforesaid subscribers by capitalization of reserves in the aggregate amount of five hundred fifty-seven thousand six hundred Euros (557,600.- EUR).

The evidence of existence of such reserves has been proved to the undersigned notary by accounting documents of the Company.

The existence of such reserves is furthermore evidenced by a certificate established by the board of directors of the Company, which certificate, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

All powers are conferred to the board of directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments.

#### *Second resolution*

In order to reflect such action, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the bylaws and to give it the following wording:

" **Art. 5. (First paragraph).** The subscribed capital of the corporation is set at five hundred eighty-eight thousand six hundred Euros (588,600.- EUR), represented by twenty-nine thousand four hundred and thirty (29,430) common shares class A and by twenty-nine thousand four hundred and thirty (29,430) common shares class B, each share with a par value of ten Euro (EUR 10.-), which have been entirely paid in."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand one hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «TDAFC (Luxembourg) S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.604, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 847 du 19 août 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Tom METZLER, en date du 20 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 20 mai 2005.

L'Assemblée est présidée par Madame Valérie FISSON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne Madame Sandra MARTEAUX, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Mihai CHEREGI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent cinquante-sept mille six cents euros (557.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinq cent quatre-vingt-huit mille six cents euros (588.600,- EUR) par l'émission de vingt-sept mille huit cent quatre-vingts (27.880) nouvelles actions de catégorie A et vingt-sept mille huit cent quatre-vingts (27.880) nouvelles actions de catégorie B, avec un valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par incorporation de réserves libres;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent cinquante-sept mille six cents euros (557.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinq cent quatre-vingt-huit mille six cents euros (588.600,- EUR), par l'émission de vingt-sept mille huit cent quatre-vingts (27.880) nouvelles actions de catégorie A et vingt-sept mille huit cent quatre-vingts (27.880) nouvelles actions de catégorie B, avec un valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et Libération*

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les vingt-sept mille huit cent quatre-vingts (27.880) nouvelles actions de catégorie A et vingt-sept mille huit cent quatre-vingts (27.880) nouvelles actions de catégorie B ont été souscrites par:

- la société à responsabilité limitée régie par les lois du Canada «TDAFC (Canada) Holdings Ltd», établie et ayant son siège social à V3R 6Y8 Surrey (Colombie-Britannique), 15225, 104<sup>th</sup> Avenue, (Suite 415) (Canada), à concurrence de vingt-sept mille huit cent quatre-vingts (27.880) nouvelles actions de catégorie A, et

- Monsieur David ASH, directeur, demeurant professionnellement à V3R 6Y8 Surrey (British Columbia), 15225, 104<sup>th</sup> Avenue, (Suite 415) (Canada), à concurrence de vingt-sept mille huit cent quatre-vingts (27.880) nouvelles actions de catégorie B,

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant incorporation au capital de réserves au montant total de cinq cent cinquante-sept mille six cents euros (557.600,- EUR).

La justification de l'existence de ces réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

L'existence de ces réserves a été en outre prouvée par un certificat établi par le conseil d'administration de la Société, lequel certificat, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-huit mille six cents euros (588.600,- EUR), représenté par vingt-neuf mille quatre cent trente (29.430) actions catégorie A et par vingt-neuf mille quatre cent trente (29.430) actions catégorie B, chaque action d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), intégralement libérées.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

150149

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cent euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. FISSON, S. MARTEAUX, M. CHEREGI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2011. LAC/2011/49080. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154721/174.

(110179944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

---

**Belval Plaza Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 119.548.

—  
In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, Notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg").

There appeared:

Belval Plaza Holding S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.602 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Ms Francesca Papisideris born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 28 October 2011, which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza Tower S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, passed on 18 September 2006, published in the Mémorial C, n° 1911 on 11 October 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.548 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500. (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, date 9 October 2009, published in the Mémorial C, n° 2092 on 23 October 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 Amendment of the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers."

2 Miscellaneous,

has requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

“Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers.”

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary knows English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same party and in the case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us this original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le neuvième jour de novembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, Notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

#### **A comparu:**

Belval Plaza Holding S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.602 ("l'Associé Unique"), représentée par Francesca Papisideris, née le 22 September 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 28 octobre 2011, laquelle procuration, signée par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza Tower S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner soussigné, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, n°1911 le 11 octobre 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.548 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125, (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, n°2092 le 23 octobre 2009.

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Modification du troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société pour lire:

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

2 Divers;

demande au Notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumental par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.



Signé: F. Papasideris, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2011. Relation: RED/2011/2403. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157419/96.

(110183484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

### **Orchestre National de Jazz Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 33, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg F 8.903.

#### — STATUTS

Entre les soussignés:

- Monsieur Gast Waltzing, musicien, demeurant à L-2440 Luxembourg, 108, rue de Rollingergrund, de nationalité luxembourgeoise,
  - Monsieur David Laborier, musicien, demeurant à L-2521 Luxembourg, 15, rue Demy Schlechter, de nationalité luxembourgeoise,
  - Monsieur Pierre Ahlborn, directeur de banque, demeurant à L-7517 Mersch, 32, rue de Beringen,
- ainsi que toutes les personnes physiques ou morales qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et par les statuts ci-dessous:

#### **Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée Orchestre National de Jazz Luxembourg, association sans but lucratif.

**Art. 2.** Le siège social de l'association est établi à L-2134 Luxembourg, 33, rue Charles Martel.

La durée de l'association est illimitée.

**Art. 3.** L'association a pour objet:

- de promouvoir la musique pour grand ensemble de jazz au Luxembourg
- de promouvoir la composition et l'arrangement pour grand ensemble de jazz par des compositeurs et arrangeurs basés au Luxembourg, contribuant ainsi au développement du catalogue national d'oeuvres pour grand ensemble de jazz.
- de constituer une plate-forme de rencontre et d'échange entre les membres et à ce titre, d'organiser toutes rencontres, tous séminaires, études et documentations à cet effet.
- de promouvoir l'organisation de concerts, l'enregistrement et la distribution des oeuvres nationales par CD, DVD et autres supports médiatiques.
- de promouvoir et faire connaître le répertoire et les musiciens luxembourgeois en dehors des frontières du pays.

#### **Chapitre 2. Membres**

**Art. 4.** Peut être admise comme membre de l'association toute personne physique ou morale ayant la nationalité luxembourgeoise ou résidant sur le territoire luxembourgeois.

L'admission d'un nouveau membre doit être proposée à l'unanimité par le Conseil d'Administration et approuvée à la majorité qualifiée par l'Assemblée Générale.

Le nombre des membres associés ne peut être inférieur à trois. Les premiers membres sont les membres fondateurs soussignés.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité qualifiée des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave en relation avec l'objet social de l'association. Le membre ou son représentant, faisant l'objet d'une proposition d'exclusion, sera préalablement entendu par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixe le montant de la cotisation annuelle qui se situera entre 10 et 250 euros.

#### **Chapitre 3. Assemblée Générale**

**Art. 5.** L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président, ceci au courant du premier semestre de l'année. Le président doit convoquer l'assemblée à la demande conjointe faite par au moins cinq membres de l'association.

Les convocations, indiquant la date, l'heure et le lieu auxquels se tiendra l'Assemblée Générale seront envoyées par courrier électronique, sinon par lettre, au moins huit jours avant la date de l'assemblée. Tout autre moyen de convocation pourra être décidé par l'Assemblée Générale. L'ordre du jour sera annexé à la convocation.

Le Conseil d'Administration peut décider qu'il sera pris des résolutions sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour.

**Art. 6.** L'Assemblée Générale est présidée par le président ou, si ce dernier est empêché, par le vice-président du Conseil d'Administration.

**Art. 7.** Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation du rapport et des comptes;
- la décharge du Conseil d'Administration;
- l'approbation du budget;
- la fixation de la cotisation annuelle;
- les modifications des statuts;
- la nomination d'un commissaire aux comptes;
- la dissolution de l'association.

**Art. 8.** L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, le président ou son remplaçant aura voix prépondérante. Le vote se fera à main levée ou par bulletin, à moins qu'un scrutin secret ne soit demandé par un membre. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées par le secrétaire dans un rapport qui sera déposé au siège de l'association où tous les membres et les tiers pourront en prendre connaissance.

#### Chapitre 4. Conseil d'Administration

**Art. 9.** L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois personnes et au plus onze personnes. Les membres sont nommés par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents.

Le terme du mandat de chaque administrateur est de trois ans. Le mandat est renouvelable.

Les mandats des administrateurs sont honorifiques et ne donnent droit à aucune rémunération.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration choisit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier dont les mandats sont renouvelables.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins trois fois par an, sur convocation écrite du président ou du vice-président notifiée huit jours francs avant la date de la séance.

Le Conseil d'Administration doit se réunir sur la demande écrite d'au moins deux administrateurs. La demande doit être adressée au président et indiquer le ou les points à mettre à l'ordre du jour de la réunion.

**Art. 12.** Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le président ou, en cas de son absence, par le vice-président, sinon par le membre le plus âgé.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la moitié des administrateurs est présente ou représentée. Les administrateurs peuvent donner mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association. Il décide notamment de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de l'association doit être atteint.

Toutes les attributions qui ne sont pas spécifiquement assignées à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration représente l'association judiciairement et extrajudiciairement.

L'association est valablement engagée par la signature conjointe du président et du secrétaire. Ces derniers peuvent déléguer leur pouvoir d'engagement.

Le Conseil d'Administration peut donner mandat pour une affaire déterminée à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Les mandataires ainsi nommés peuvent engager l'association dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut recruter du personnel et se faire assister par des experts.

Les attributions et les rémunérations éventuelles de ces personnes seront arrêtées par le Conseil d'Administration.

#### Chapitre 5. Comptes

**Art. 14.** Les recettes de l'association consistent en:

- les cotisations des membres,



- les dons, legs et subventions qu'elle pourra recevoir dans les conditions prévues par la loi modifiée du 21 avril 1928, et
- les recettes des manifestations et activités qu'elle organise ou co-organise,
- cette énumération n'étant pas limitative.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale désigne annuellement deux commissaires aux comptes qui ne peuvent être membre du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes sont chargés de vérifier toutes les pièces financières concernant l'association, de contrôler les comptes dressés par le trésorier et de vérifier que les documents comptables reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. Ils présentent un rapport afférent à l'Assemblée Générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration présente annuellement à l'Assemblée Générale le bilan de l'exercice écoulé ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir. L'Assemblée Générale vote sur l'approbation des comptes, sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports respectifs des membres du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes.

### Chapitre 6. Dispositions finales

**Art. 17.** Toute modification des présents statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 18.** Dans le cas où l'association viendrait à être dissoute, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent éventuel sera affecté à une ou plusieurs associations sans but lucratif luxembourgeoises ou à un ou plusieurs établissements publics luxembourgeois dont l'objet social a trait à la promotion de la musique produite au Luxembourg et qui seront désignés par l'Assemblée Générale.

**Art. 19.** Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle que modifiée ultérieurement.

Adopté par l'Assemblée constituante en sa réunion du 08/11/2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011155406/124.

(110180154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

### Inverto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.208.

### DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, acting in the name and on behalf of Mr Tomasz Sypula, company's director, born in Warszawa (Poland) on July 15<sup>th</sup>, 1974, residing at 7/47 Ul. Lojewska born in 03-392 Warszawa, (Poland),

by virtue of a proxy given on September 28<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that he is the sole actual shareholder of INVERTO INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on November 16, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 30 of January 7, 2008 (The "Company"). The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 31 January 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 841 of 5 April 2008;

- that the capital of the Company is fixed at fifteen thousand euro (15,000.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred twenty euro (120.- EUR) each, all fully paid-up;

- that Mr Tomasz Sypula, prenamed, has become owner of all the shares and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 6 October 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 6 October 2011, being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Tomasz Sypula, administrateur de société, né à Varsovie (Pologne), le 15 juillet 1974, demeurant à 7/47 Ul. Lojewskaborn à 03-392 Varsovie (Pologne),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 septembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société INVERTO INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 30 du 7 janvier 2008 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 31 janvier 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 841 du 5 avril 2008;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt euros (120,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Tomasz Sypula, précité, est seul propriétaire de toutes les parts sociales et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 6 octobre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de la passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 6 octobre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48084. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155071/109.

(110180797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**HLO Holding AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 161.292.

Der Sitz der Gesellschaft

HLO Holding AG

ist:

11 A, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

HLO Holding AG

Unterschrift

Référence de publication: 2011155467/14.

(110180943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**Racor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 56.150.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 novembre 2011:*

L'Assemblée a accepté la démission de Mme Leila Oaki, en qualité d'administrateur.

En vue de pourvoir au remplacement du mandataire démissionnaire et des mandataires dont le mandat est arrivé à échéance, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015:

- Mme Sabine Cohen, sans profession, domiciliée au 226 avenue Winston Churchill, B -1180 Bruxelles, en qualité d'Administrateur,

- M. Andreas Schneider, directeur de société, domicilié professionnellement au 4 rue Jacques de Lalaing, B - 1040 Bruxelles, en qualité d'Administrateur,

- M. Pierre Lebrun, plombier, domicilié professionnellement au 4 rue Jacques de Lalaing, B - 1040 Bruxelles, en qualité d'Administrateur,

- A.S.A. Bâtiment Sprl, une société ayant son siège social au 4 rue Jacques de Lalaing, B - 1040 Bruxelles, en qualité de Commissaire aux Comptes.

*Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 novembre 2011:*

Le conseil d'administration a nommé M. Andreas Schneider, directeur de société, domicilié professionnellement au 4 rue Jacques de Lalaing, B - 1040 Bruxelles, en qualité d'Administrateur-Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011158690/29.

(110182002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**Rida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.668.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2011 que:

- SER.COM S.à.R.L., Société à responsabilité limitée (B117942) ayant son siège social 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement d' ADOMEX S.A., commissaire démissionnaire.

- Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, né 29 août 1960 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement à 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur démissionnaire.

- Le mandat de Monsieur Andrea DE MARIA a été renouvelé.

- Madame Laurence BARDELLI, employée privée née à Villerupt le 8 décembre 1962 et demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg a été nommée administrateur.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157786/22.

(110182984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**Singulier Pluriel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.116.

—  
L'an deux mil onze, le vingt-et-un octobre,

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Madame Lydie LEVY, directeur général, demeurant à F-75016 Paris (France), 7, rue Lyautey,

ici représentée par Monsieur Claude FABER, directeur financier, demeurant à L-4810 Rodange, 181, rue du Clopp, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Paris, le 3 octobre 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant:

Que la société à responsabilité limitée «IPLux Xpertise», établie et ayant son siège à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, (la «Société») a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1915 du 2 octobre 2009.

Qu'elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.116,

Qu'elle a un capital de douze mille six cents euros (12.600,- EUR), divisé en trois cents (300) parts sociales de quarante-deux euros (42,- EUR) chacune.

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée «IPLux Xpertise» aux termes des statuts de la Société et suivant deux cessions de parts sous seing privée datées de Itzig, le 19 septembre 2011, par lesquelles les associés, la société à responsabilité limitée PME Xpertise et Monsieur Claude Faber, ont cédé l'intégralité de leurs parts sociales de la Société à leur co-associée Madame Lydie LEVY,

Desquelles un exemplaire restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Sont intervenus aux présentes, Monsieur Frédéric GOOSSE et Monsieur Claude FABER, agissant le premier nommé en sa qualité de gérant technique, le second nommé en sa qualité de gérant administratif de la Société, lesquels déclarent accepter les susdites cessions au nom de la société IPLux Xpertise, conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Ils ont encore déclaré n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite la comparante, Madame Lydie LEVY, associée unique représentant l'intégralité du capital social de la Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions prises suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société en SINGULIER PLURIEL et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «SINGULIER PLURIEL».

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de Itzig à L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Berchem.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'activité de conseil en ressources humaines et en stratégie de développement d'activités commerciales aux sociétés ainsi que les activités d'accompagnement professionnel ou collectif ou individuel (coaching) et mentorat d'affaires. L'activité comprend la conception et l'animation de séminaires de coaching collectif pour les sociétés et les services d'accompagnement professionnel individuel aux particuliers (coaching).

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.»

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des cessions de parts ci-avant mentionnées, l'associée unique décide de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts, et de les fonder en un alinéa 1, qui sera de la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1).** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), divisé en trois cents (300) parts sociales de quarante-deux euros (42,- EUR) chacune, entièrement libérées et intégralement attribuées à l'associée unique Madame Lydie LEVY, directeur général, demeurant à F-75016 Paris (France), 7, rue Lyautey.»

#### *Cinquième Résolution*

L'associée unique décide de remplacer les alinéas 1 et 2 de l'article 6 des statuts par deux alinéas nouveaux, ainsi qu'il suit:

« **Art. 6. (alinéas 1<sup>er</sup> et 2 nouveaux).** Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts à un tiers ne peut être effectuée sans le consentement unanime des associés.»

150158

*Sixième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 12 des statuts, comme suit:

« **Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.»

*Septième résolution*

L'associée unique accepte la démission des gérants technique et administratifs actuels et leur accorde pleine et entière décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*Huitième résolution*

L'associée unique décide de nommer gérant unique pour une durée indéterminée: Madame Lydie LEVY, préqualifiée. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FABER, F. GOOSSE, M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47446. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 4 novembre 2011.

M. DECKER.

Référence de publication: 2011157327/92.

(110182499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**IDM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.889.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155469/10.

(110180873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.793.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 Août 2011 que le siège social de la société a été transféré du 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg à l'adresse suivante:

- 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011155470/14.

(110180569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---



**NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 155.637.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 NOV. 2011.

*Pour: NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011155489/16.

(110181194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**Euclid Opportunities SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 158.786.

Avec effet au 30 septembre, 2011 Monsieur Jacobus Groesbeek a démissionné de son mandat d'administrateur d'ICAP de la Société.

Avec effet au 30 septembre 2011, Monsieur Maarten van de Vaart, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 2 décembre 1959 à Castricum, Pays-Bas, a été nommé administrateur d'ICAP pour la Société jusqu'à l'expiration de son mandat 21.01.2017.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011155689/15.

(110182015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**NIH Alpha Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 164.521.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

- Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, and

- NIH Alpha Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

both here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, having his professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on October 18, 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares:

**Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1.** There exists a partnership limited by shares under the name of "NIH Alpha Management S.à r.l. & Partners S.C.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by

the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) represented by thirty-seven thousand five hundred (37.500) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all fully paid up and with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Management Share shall be held by NIH Alpha Management S.à r.l., prenamed, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Ordinary Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 13 of the Articles.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Any Ordinary Share is freely transferable.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

## **Title III. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

**Art. 12.** The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Title IV. General meeting of shareholders**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the Articles provide differently.

#### **Title V. Supervisory board**

**Art. 14.** The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### **Title VI. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

#### **Title VIII. General provision**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

##### *Subscription – Payment*

The articles of association having thus been established, the thirty-seven thousand five hundred one (37.501) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Neuheim Lux Group Holding V, prenamed .....	37.500 Ordinary Shares	EUR 37.500,00
NIH Alpha Management S.à r.l., prenamed .....	<u>1 Management Share</u>	<u>EUR 1,00</u>
Total: .....	37.501	EUR 37.501,00

The amount of thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand seven hundred Euro (EUR 1.700,00).

#### *Resolutions of the shareholders*

The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the annual general meeting to be held in 2012:

- Mr. Stéphane Bourg, born on October 20, 1973 in Nantes, France, having his professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Clarence Terry, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;

- Mr. Lynn Skillen, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

- Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, et

- NIH Alpha Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

toutes deux ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 18 octobre 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «NIH Alpha Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) toutes intégralement libérées et d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par NIH Alpha Management S.à r.l., prénommée, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions Ordinaires peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 13 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 8.** Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action Ordinaire est librement transmissible.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

## **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La Société est gérée par le Gérant.



Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

**Art. 12.** Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

#### **Titre IV. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

#### **Titre V. Conseil de surveillance**

**Art. 14.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être

consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 17 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

## **Titre VIII. Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2011.

*Souscription – Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente-sept mille cinq cent une (37.501) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Action	Libération
Neuheim Lux Group Holding V, prénommé . . . . .	37.500 Actions Ordinaires	EUR 37.500,00
NIH Alpha Management S.à r.l., prénommé . . . . .	1 Action de Commandité	EUR 1,00
Total: . . . . .	<u>37.501</u>	<u>EUR 37.501,00</u>

Le montant de trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents Euro (EUR 1.700,00).

*Décisions des actionnaires*

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2012:

- M. Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Clarence Terry, né le 11 juillet 1946 en Virginie, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique; et

- M. Lynn Skillen, né le 29 décembre 1955 au Kansas, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011153843/436.

(110178941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

**INDEX 3000 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.466.

Der Sitz der Gesellschaft

INDEX 3000 S.A., SPF

ist:

11 A, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

INDEX 3000 S.A., SPF

Unterschrift

Référence de publication: 2011155471/14.

(110180912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 73.663.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 3. November 2011*

Am 3. November 2011 hat die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Abberufung von Herrn Tom WEDE als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.  
Demnach setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft wie folgt zusammen;

- Herr Harald WÖRISTER
- Herr Markus TAUBERT
- Herr Tindaro SIRAGUSANO
- Herr Hans-Walter PETERS

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. November 2011.

BERENBERG LUX INVEST S.A.

Anja Kilburg / Harald Wörister

Référence de publication: 2011155604/21.

(110181706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**ECIP M S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 162.942.

L'an deux mil onze, le vingt et unième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Sophie Mathot, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg, agissant au nom et pour le compte des comparants à l'acte numéro 39.602 du répertoire du notaire soussigné tel que mentionné ci-dessous, en vertu de pouvoirs lui ainsi conférés,

Lequel comparant, a exposé ce qui suit:

En date du 11 octobre 2011, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 39.602 de son répertoire, un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ECIP M S.A. une ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162.942.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 12 octobre 2011 portant les références LAC/2011/45172 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 20 octobre 2011 portant les références L110167150.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie portant sur la commune du siège social du 6<sup>e</sup> souscripteur qui doit être lue «Paris» au lieu de «Marbeuf».

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme dit ci-avant requiert la rectification de l'erreur comme suit:

*Version française erronée*

6) FCPR Cathay Capital II, un fonds commun de placement à risque régit par les lois françaises, ayant son siège social au 25 rue Marbeuf, 75008 Marbeuf, France, agissant par sa société de gestion Cathay Capital Private Equity, une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 25 rue Marbeuf, 75008 Marbeuf, France et (...)

Version française rectifiée qui remplace la version erronée

6) FCPR Cathay Capital II, un fonds commun de placement à risque régit par les lois françaises, ayant son siège social au 25 rue Marbeuf, 75008 Paris, France, agissant par sa société de gestion Cathay Capital Private Equity, une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 25 rue Marbeuf, 75008 Paris, France et (...)

*Version anglaise erronée*

6) FCPR Cathay Capital II, a fonds commun de placement à risque governed by the French laws, whose registered office is at 25 rue Marbeuf, 75008 Marbeuf, France, acting by its management company Cathay Capital Private Equity, a société par actions simplifiée whose registered office is at 25 rue Marbeuf, 75008 Marbeuf, France and (...)

*Version anglaise rectifiée qui remplace la version erronée*

6) FCPR Cathay Capital II, a fonds commun de placement à risque governed by the French laws, whose registered office is at 25 rue Marbeuf, 75008 Paris, France, acting by its management company Cathay Capital Private Equity, a société par actions simplifiée whose registered office is at 25 rue Marbeuf, 75008 Paris, France and (...)

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 novembre 2011. LAC/2011/49088. Reçu 12,- EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157558/49.

(110182975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**Iris 1821 s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8820 Holtz, 17, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 140.012.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155472/10.

(110180866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**Iso-Green, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3412 Dudelange, 82, rue Grand-Duc Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 30.207.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155473/10.

(110180857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**Iteas S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 10, Munnereferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155474/10.

(110180932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**Komondor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.730.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011*

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et
- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Komondor S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011155862/24.

(110181975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**LBREP II MC&S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

*Pour LBREP II MC&S S.à r.l.*

*Signature*

Référence de publication: 2011155478/12.

(110181196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**LCG Medical Care Investments AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.128.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2011155479/10.

(110180999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**CAPM Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.349.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 juillet 2011*

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Monsieur Manuel PALLAGE, informaticien, demeurant 11/A, rue Lambert Delava, B-4530 Villers-le-Bouillet,
- Monsieur Georgy CASABALIS, étudiant, demeurant au 13, rue Lambert Lepage, B-4480 Engis.

L'assemblée renouvelle le mandat de Directeur de Monsieur Manuel PALLAGE, demeurant 11/A, rue Lambert Delava, B-4530 Villers-le-Bouillet.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société FIDUO (anciennement MAZARS), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.



Les mandats des administrateurs, du directeur et du commissaire aux comptes ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155639/21.

(110181268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**Manpower Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.055.

A l'att. du conseil d'administration

Par la présente, je vous remets ma démission comme administrateur et président du conseil d'administration de Manpower Luxembourg S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 juillet 2011.

WANTZ Marc.

Référence de publication: 2011155482/11.

(110180699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**A.A.A. Taxi Martins Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3505 Dudelange, 37, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 147.056.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155526/9.

(110181737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**Kellogg Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.781.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.831.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of the month of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Me Rachel Germain, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Kellogg Europe Company Limited ("KECL"), a company incorporated under the laws of Bermuda with registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton, HM Bermuda, registered with the Registrar of Companies under number 35984, being the sole shareholder of Kellogg Lux I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 103.831, incorporated by deed of notary Me Henri Hellinckx on 29<sup>th</sup> October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 35 on 13<sup>th</sup> January 2005. The articles have been amended for the last time on 24 November 2009 pursuant to notarial deed of notary Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 48, page 2264, of 8 January 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all ninety-eight thousand (98,000) shares in issue in the Company divided into ninety thousand (90,000) Class Z shares, two thousand (2,000) Class B shares, two thousand (2,000) Class C shares, two thousand (2,000) Class D shares and two thousand (2,000) Class E shares, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from two million four hundred fifty thousand Euro (EUR 2,450,000) to three million seven hundred eighty-one thousand five hundred Euro (EUR 3,781,500) by the issue of fifty-three thousand two hundred sixty (53,260) new shares (being ten thousand six hundred fifty-two (10,652) shares in each Class) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, for a total subscription price of thirteen million three hundred fifteen thousand two hundred seventeen Euro (EUR 13,315,217).

B. Subscription and payment of thirteen million three hundred fifteen thousand two hundred seventeen Euro (EUR 13,315,217) by the sole shareholder of the Company by way of payment in cash and allocation of the subscription for an

amount of one million three hundred thirty-one thousand five hundred Euro (EUR 1,331,500) to the share capital and the balance to the freely distributable share premium account.

C. Consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

*First resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from two million four hundred fifty thousand Euro (EUR 2,450,000) to three million seven hundred eighty-one thousand five hundred Euro (EUR 3,781,500) by the issue of fifty-three thousand two hundred sixty (53,260) new shares (being ten thousand six hundred fifty-two (10,652) shares in each Class) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, for a total subscription price of thirteen million three hundred fifteen thousand two hundred seventeen Euro (EUR 13,315,217), each to be paid up in cash and subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares").

*Second resolution*

The New Shares referred to above have been subscribed and fully paid up by cash by the sole shareholder of the Company for a total subscription price of thirteen million three hundred fifteen thousand two hundred seventeen Euro (EUR 13,315,217). It is resolved that out of the subscription price, one million three hundred thirty-one thousand five hundred Euro (EUR 1,331,500) shall be allocated to the share capital and the balance amounting to eleven million nine hundred eighty-three thousand seven hundred seventeen Euro (EUR 11,983,717) shall be allocated to the freely distributable share premium account.

Proof of the payment of the subscription price was given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows: "The issued share capital of the Company is set at three million seven hundred eighty-one thousand five hundred Euro (EUR 3,781,500) divided into one hundred thousand six hundred fifty-two (100,652) Class Z shares, twelve thousand six hundred fifty-two (12,652) Class B shares, twelve thousand six hundred fifty-two (12,652) Class C shares, twelve thousand six hundred fifty-two (12,652) Class D shares and twelve thousand six hundred fifty-two (12,652) Class E shares (being together one hundred fifty-one thousand two hundred sixty (151,260) shares), with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and such rights and characteristics as set out hereafter".

*Cost and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at five thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Followed by french translation**  
**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Me Rachel Germain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Kellogg Europe Company Limited («KECL»), une société constituée conformément aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton, HM Bermuda, inscrite auprès du Registrar of Companies sous le numéro 35984, étant l'associé unique de Kellogg Lux I S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.831, constituée par un acte du notaire Me Henri Hellinckx du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 35 du 13 janvier 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 24 novembre 2009 suivant acte notarié du notaire Me Henri Hellinckx, susmentionné, publié au Mémorial numéro 48, page 2264 du 8 janvier 2010.

Le porteur de la procuration a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) parts sociales émises de la Société divisées en quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de Classe Z, deux mille (2.000) parts sociales de Classe B, deux mille (2.000) parts sociales de Classe C, deux mille (2.000) parts sociales de Classe D et deux mille (2.000) parts sociales de Classe E, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de deux millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 2.450.000) à trois millions sept-cent-quatrevingt-un-mille-cinq-cents euros (EUR 3.781.500) par l'émission de cinquante-trois mille deux cent soixante (53.260) nouvelles parts sociales (à savoir dix mille six cent cinquante-deux (10.652) actions dans chaque Classe) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, pour un prix total de souscription de treize millions trois cent quinze mille deux cent dix-sept euros (EUR 13.315.217).

B. Souscription et paiement de treize millions trois cent quinze mille deux cent dix-sept euros (EUR 13.315.217) par l'associé unique de la Société au moyen d'un paiement en espèces et allocation de la souscription pour un montant d'un million trois cent trente et un mille cinq cents euros (EUR 1.331.500) au capital social et du restant au compte de prime d'émission librement distribuable.

C. Modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts. Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de deux millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 2.450.000) à trois millions sept-cent-quatre-vingt-un-mille-cinq-cents euros (EUR 3.781.500) par l'émission de cinquante-trois mille deux cent soixante (53.260) nouvelles parts sociales (à savoir dix mille six cent cinquante-deux (10.652) actions dans chaque Classe) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, pour un prix total de souscription de treize millions trois cent quinze mille deux cent dix-sept euros (EUR 13.315.217), chacune devant être libérée au moyen d'un paiement en espèces et souscrites par l'associé unique de la Société (les « Nouvelles Parts Sociales »).

#### *Deuxième résolution*

Les Nouvelles Parts Sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et libérées intégralement au moyen d'un paiement en espèces par l'associé unique de la Société pour un prix total de souscription de treize millions trois cent quinze mille deux cent dix-sept euros (EUR 13.315.217). Il est décidé d'allouer, hors du prix de souscription, un million trois cent trente et un mille cinq cents euros (EUR 1.331.500) au capital social et d'allouer le restant correspondant à onze millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent dix-sept euros (EUR 11.983.717) au compte de prime d'émission librement distribuable.

La preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions sept-cent-quatrevingt-un-mille-cinq-cents euros (EUR 3.781.500) divisé en cent mille six cent cinquante-deux (100.652) parts sociales de Classe Z, douze mille six cent cinquante-deux (12.652) parts sociales de Classe B, douze mille six cent cinquante-deux (12.652) parts sociales de Classe C, douze mille six cent cinquante-deux (12.652) parts sociales de Classe D et douze mille six cent cinquante-deux (12.652) parts sociales de Classe E (au total cent cinquante et un mille deux cent soixante (151.260) parts sociales) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune avec les droits et caractéristiques comme décrits ci-après.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à cinq mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GERMAIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49552. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155086/136.

(110180982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**LSREF2 A. F. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.561.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Raymond THILL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 3 November 2011.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name of "LSREF2 A. F. Investments S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding

in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à.r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as A managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Michael Duke Thomson, attorney, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, USA, Texas, 75204 Dallas;

- Mr Philippe Detournay, company director, whose professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- Mr Philippe Jusseau, accountant, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations,



droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société est dénommée "LSREF2 A. F. Investments S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance, en tant que gérant «A», pour une durée indéterminée:

- M. Michael Duke Thomson, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 2711, N. Haskell Avenue, Suite 1700, USA, Texas, 75204 Dallas;

- M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- M. Philippe Jusseau, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49658. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154512/287.

(110180298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

---

**MDR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4490 Belvaux, 10, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 153.595.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155483/10.

(110180858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**OMP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.185.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg en date du 3 novembre 2011, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Sixième résolution:*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats suivants jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

*Administrateurs:*

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur, catégorie A.

- Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur catégorie B.

- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur, catégorie B.

*Commissaire aux comptes:*

- Madame Francesca DOCCHIO, 5, avenue gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.  
Pour la société OMP INTERNATIONAL S.A.  
BANQUE BPP S.A.  
Signature  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2011157996/27.

(110183065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**Meta-Agent Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9712 Clervaux, 5, rue Schloff.

R.C.S. Luxembourg B 74.695.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155484/10.

(110180701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**MMS Mercury Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.236.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155485/10.

(110181002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**Modern Homes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.440.

Der Sitz der Gesellschaft  
MODERN HOMES S.A.

ist:

11 A, Boulevard Joseph II

L- 1840 Luxembourg

MODERN HOMES S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011155486/14.

(110180952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.170.745,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la société en date du 9 novembre 2011*

1. L'assemblée renouvelle le mandat des gérants suivants jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2010:

- Monsieur James Allan MCCOLL, demeurant Avenue Princesse Grace, MC - 98000 Monaco,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Madame Samia RABIA, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Keith GIBSON, demeurant The Millers Tower, Houston Road, GB - PA7 5NX Bishopton, Renfrewshire.

2. L'assemblée révoque le réviseur d'entreprise agréé de la Société; ERNST & YOUNG SA., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 9 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155656/20.

(110181447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**Nece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.421.

Der Sitz der Gesellschaft

Nece S.à.r.l.

ist:

11 A, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Nece S.à.r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2011155487/14.

(110180930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**Lux G Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.533.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 novembre 2011.*

*Résolutions:*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 juin 2014 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Giuseppe Cassina, demeurant à via Edison Tommaso n.15, I-20026 Novate Milanese (Italie), président,  
Stefano De Meo, demeurant professionnellement à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur,

Vincent Thill, demeurant professionnellement à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47 Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2011155907/24.

(110182040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**Or-ICB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.233.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011155491/10.

(110180882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**Pacolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 53.521.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155495/10.

(110180871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 125.384.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. STEFFEN  
MANDATAIRE

Référence de publication: 2011155496/11.

(110181198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.045.817.027,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 125.384.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 juillet 2010*

Il résulte desdites résolutions:

- la nomination en qualité de gérant de la Société pour une durée allant du 6 juillet 2010 à l'assemblée générale des associés pour l'approbation des comptes 2010 qui se tiendra en 2011, de M. Nigel Reginald PARSONS, né le 24 mai 1946 à Farnborough (Grande Bretagne), demeurant au Acer Lodge, RG8 9LA Streatley, Berkshire, Grande Bretagne.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Pour extrait conforme  
Jean STEFFEN  
Mandataire

Référence de publication: 2011155497/17.

(110181207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**Sogeti PSF, Société Anonyme.****Capital social: EUR 370.000,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.039.

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2011 que:

L'assemblée prend acte de la démission de Rita Verreydt de son mandat d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et décide à l'unanimité de ne pas remplacer Mme Verreydt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22 septembre 2011.

Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011155511/16.

(110180623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.



**Pelican Media S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 7.018.356,42.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 112.924.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Pelican Media S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011155498/11.

(110181186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**Pierre Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 95.300.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155499/10.

(110181060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**Rousset s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8391 Nospelt, 4, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.895.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155500/10.

(110180877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 56.385.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 7 novembre 2011*

- Sont réélus au Conseil d'Administration:

\* M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse.

\* M. Thomas Portmann, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse.

\* M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

\* M. Thomas Rose, président du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

*Pour UBS (Lux) Bond SICAV*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Peter Sasse

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2011155516/23.

(110180891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**Alameda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 155.426.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Orangefield Trust (Luxembourg) SA, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 100 parts sociales de ALAMEDA S.à.r.l., a cédé la totalité de ses parts, en date du 16 novembre 2011, à Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Le Gérant*

Référence de publication: 2011155539/16.

(110181856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**Sevenmice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9712 Clervaux, 5, rue Schloff.  
R.C.S. Luxembourg B 95.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155501/10.

(110180704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**AOL Europe Holdings & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 163.809.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 4 novembre 2011 que EJV Reorganization, Inc., associé existant de la Société, a cédé la part sociale qu'il détenait dans la Société à Goviral B.V. ayant son siège social à Naritaweg 235, 1043 CB Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 33299659.

De sorte qu'à compter du 4 novembre 2011, Goviral B.V. détient 1 part sociale de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AOL Europe Holdings & Cie S.e.n.c.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011155575/16.

(110181276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**Altawin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 82.528.

*Extrait de la décision écrite de l'associée unique du 1<sup>er</sup> juillet 2011*

L'associée unique accepte la démission de Monsieur René MERKT, avec adresse au 15, Rue Général Dufour, CH-1204 GENEVE, de sa fonction de gérant A et nomme le mandat de Maître Jean-Pierre DIEHL, avec adresse au 33, rue de Châtagnier, F-92140 CLAMART, en tant que gérant A en son remplacement.

Elle nomme Maître Yves PRUSSEN, avec adresse au 2, place Winston Churchill, L-1340 LUXEMBOURG, pour une durée indéterminée comme nouveau gérant B afin que le conseil de gérance de la Société soit désormais composé comme suit:

- Pierre SCHILL (gérant A)
- Jean-Pierre DIEHL (gérant A)

150185

- Arno SCHLEICH (gérant B)
- Yves PRUSSEN (gérant B)

L'associée unique confirme que les mandats des gérants sont tous à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011158602/22.

(110181999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**Alchimie Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.041.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155562/9.

(110181401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**Caldwell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.309.

---

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of October.

Before Us, Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

A. Stichting Administratiekantoor Ephemé, a foundation, having its corporate seat at Amsterdam, the Netherlands (address: 1082 MD Amsterdam, the Netherlands, Claude Debussylaan 46) ("Ephemé"),

B. Bluebox B.V., a private company with limited liability, having its corporate seat at Loosdrecht, the Netherlands (address: 1077 ZX Amsterdam, the Netherlands, Strawinskylaan 3105, Dutch trade register number 30122299) ("Bluebox"), Ephemé and Bluebox being hereafter referred to as the "Shareholders");

each hereby represented by Mr. Thierry Somma, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on October 24<sup>th</sup> and October 28<sup>th</sup> 2011. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders declared that they are the shareholders of Caldwell S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Ave J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and its business address at Schouburgplein 30-34, 3012 CL Rotterdam, the Netherlands, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.309, with a share capital of EUR 13,750, incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Bettingen in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg) on 24 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 432, page 20700, of 28 February 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the notary Andrée-Jean-Joseph Schwachtgen of 3 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1258, page 60342, of 29 June 2006.

The appearing parties, represented as above mentioned, have been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To acknowledge the Company's interim accounts as at 14 October 2011 and confirm the distributable funds available to reimburse Bluebox.

2. To decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of one thousand two hundred and fifty (EUR 1,250) to be reimbursed to Bluebox, by cancelling the fifty (50) 6% class A cumulative preference shares held by Bluebox in the capital of the Company, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 13,750), divided into five hundred (500) ordinary shares and fifty (50) 6% class A cumulative preference shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

3. To cancel the fifty (50) 6% class A cumulative preference shares in the capital of the Company.

4. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders acknowledged the Company's interim accounts as at 14 October 2011 and confirmed that said interim accounts show sufficient available funds to reimburse Bluebox following cancellation of the fifty (50) 6% class A cumulative preference shares in the capital of the Company as contemplated by the agenda of this meeting.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of one thousand two hundred and fifty (EUR 1,250) to be reimbursed to Bluebox, by cancelling the fifty (50) 6% class A cumulative preference shares held by Bluebox in the capital of the Company, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 13,750), divided into five hundred (500) ordinary shares and fifty (50) 6% class A cumulative preference shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to cancel the fifty (50) 6% class A cumulative preference shares in the capital of the Company.

*Forth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) ordinary shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- EUR).

*Declaration*

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

A. Stichting Administratiekantoor Ephemé, une fondation, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas (adresse: 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, Claude Debussylaan 46) ("Ephemé"),

B. Bluebox B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Loosdrecht, Pays-Bas (adresse: 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, Strawinskylaan 3105, enregistrée auprès du registre du commerce néerlandais sous le numéro 30122299) ("Bluebox", Ephemé et Bluebox étant ensemble désignées comme les "Associés");

chacune représentée par M. Thierry Somma, avocat, ayant son adresse professionnel à Luxembourg, en vertu de procurations données le 24 et 28 octobre 2011. Les dites procurations resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés déclarent être les associés de Caldwell S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et son adresse commerciale au Schouwburgplein 30-34, 3012 CL Rotterdam, Pays-Bas enregistrée

auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.309, avec un capital social de EUR 13.750.-, constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire résident à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 432 page 20700 du 28 février 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés, pour la dernière fois, par acte de Maître Andrée-Jean-Joseph Schwachtgen du 3 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1258, page 60342, du 29 juin 2006.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont été entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'agenda suivant:

#### *Agenda*

1. Considérer les comptes intérimaires de la Société au 14 octobre 2011 et confirmer que les fonds à distribuer sont disponibles pour rembourser Bluebox.

2. Réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.250,-) à rembourser à Bluebox, par l'annulation de cinquante (50) parts sociales privilégiées cumulatives à 6% de classe A détenues par Bluebox dans le capital social de la Société, afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de treize mille sept cent cinquante Euro (EUR 13.750,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires et cinquante (50) parts sociales privilégiées cumulatives à 6% de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

3. Annuler les cinquante (50) parts sociales privilégiées cumulatives à 6% de classe A dans le capital social de la Société.

4. Modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus.

5. Divers.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé de considérer les comptes intérimaires de la Société au 14 octobre 2011, et de confirmer que ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de fonds sont disponibles pour rembourser Bluebox suite à l'annulation des cinquante (50) parts sociales privilégiées cumulatives à 6% de classe A dans le capital de la Société tel que prévu par l'agenda de cette assemblée.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.250,-) destinés à être remboursés à Bluebox, par l'annulation de cinquante (50) parts sociales privilégiées cumulatives à 6% de classe A détenues par Bluebox dans le capital social de la Société, afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de treize mille sept cent cinquante Euro (EUR 13.750,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires et cinquante (50) parts sociales privilégiées cumulatives à 6% de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'annuler les cinquante (50) parts sociales privilégiées cumulatives à 6% de classe A dans le capital social de la Société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

#### **" Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des individus comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait aux individus comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48875. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157002/153.

(110182459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

### **De Blumenhaff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4797 Linger, 9, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 164.548.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### A COMPARU:

Madame Nathalie GLODT, éducatrice diplômée, née à Luxembourg le 3 juillet 1984, demeurant à L-4797 Linger, 7, rue de la Libération.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "DE BLUMMENHAFF s.à r.l.".

**Art. 4.** Le siège social est établi à Linger.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

#### **Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.



L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV. Décisions et Assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

150190

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

*Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Nathalie GLODT, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Nathalie GLODT, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-4797 Linger, 9, rue de la Libération.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GLODT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4224. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 novembre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011155352/129.

(110179908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

**Société Européenne de Recherche, d'Investissement et de Développement, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 73.358.

La Gérance constate que suivant la cession de part sous seing privée du 8 février 2011:

Madame TARAN Rodica a cédé tous ses droits dans la Société Européenne de Recherche, d'Investissement et de Développement, soit un tiers indivis en nue propriété de 319 parts (106,333 parts) et un tiers indivis en pleine propriété de 304 parts sociales (101,333 parts) aux enfants Alexandre MISSENARD et Caroline MISSENARD, chacun pour une moitié, représentés par Madame Frédérique JOLY- MISSENARD agissant en sa qualité de représentant légal de ses deux enfants mineurs.

Luxembourg, le mardi 8 novembre 2011.

Madame Frédérique JOLY - MISSENARD

*Co-Gérante de la Société Européenne de Recherche, d'Investissement et de Développement*

Référence de publication: 2011155502/17.

(110181061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**DIAMAN Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.895.

Suite à la démission de Monsieur Paulo Antunes Das Neves de son poste d'administrateur de la Société en date du 19 août 2011 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant, le Conseil d'Administration se compose à compter du 19 septembre 2011, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, comme suit:

- Monsieur Alessandro Bottinelli avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Luc Neyens,
- Monsieur Marco Rosati,
- Monsieur Daniele Bernardi,
- Monsieur Régis Leoni,
- Monsieur Giovanni Beliossi.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

*Pour DIAMAN SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

*Attaché principal / -*

Référence de publication: 2011158626/22.

(110181471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**Semantica Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9712 Clervaux, 5, rue Schloff.

R.C.S. Luxembourg B 88.358.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155503/10.

(110180703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**NII International Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.237.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2011 que M. Gary Dean Begeman, né à Freeman, Dakota du Sud, Etats-Unis d'Amérique, le 9 septembre 1958, demeurant professionnellement à 1875 Explorer Street, Suite 1000, Reston, Virginia 20190, Etats-Unis d'Amérique, a été révoqué comme gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat du 14 novembre 2011. Il résulte également desdites résolutions que Mme Shana C. Smith, née à Towson, Maryland, Etats-Unis d'Amérique, le 11 février 1973, demeurant professionnellement à 1875 Explorer Street, Suite 1000, Reston, Virginia 20190, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé nouvelle gérante de catégorie B de la Société, avec effet du 14 novembre 2011 et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Mme Adela Iancu, gérante de catégorie A;

M. Hugo Froment, gérant de catégorie A;

M. Daniel E. Freiman, gérant de catégorie B; et

Mme Shana C. Smith, gérante de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011155967/24.

(110181659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**SGAM AI Equilibrium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.912.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011155507/10.

(110181140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**SGAM AI Optimum Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.499.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011155508/10.

(110181131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**TerraSol Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.749.

Der Sitz der Gesellschaft

TerraSol Invest S.A.

ist:

11 A, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

TerraSol Invest S.A

Unterschrift

Référence de publication: 2011155513/14.

(110180933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**SN Mediation Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.343.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société tenue en date du 20 septembre 2011 que:

Décision a été prise de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Kassoum TRAORE.

Décision a été prise de renouveler le mandat d'administrateur de la Société Européenne d'Édition S.A. ayant son siège social au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, dont le représentant permanent est Nelly NOEL, demeurant 121, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire en 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011155509/18.

(110180980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---